

Rapport de la Présidente

Séance publique du
jeudi 21 décembre 2017

1^{ère}Commission
N°CD-2017-7-1-2

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée départementale d'adopter le budget primitif (BP) pour l'exercice 2018 d'un montant total de 737,059 M€. Grâce aux efforts réalisés depuis le début du mandat, ce projet de budget présente une situation financière saine et stabilisée, qui demeure cependant encore exposé aux décisions de l'Etat en matière de réduction des déficits publics, ainsi qu'aux fluctuations économiques. Après des mesures de gestion et des arbitrages souvent difficiles, le Département souhaite, par ce projet, poursuivre sa politique de gestion rigoureuse des deniers publics et démontrer sa capacité à agir et à investir pour l'avenir, sans augmenter les impôts. En 2018, la priorité sera donnée aux actions de proximité, en particulier à destination des Haut-Rhinois les plus fragiles, ainsi qu'à notre jeunesse à travers un plan sans précédent de modernisation des collèges qui s'accompagnera de la promotion du service civique et de l'apprentissage professionnel au sein de l'administration départementale. Notre action soutiendra également l'attractivité de notre territoire grâce à la réalisation d'aménagements stratégiques en terme de développement économique et d'emploi.

Après 4 années successives de baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2018 prévoit l'arrêt des prélèvements opérés par l'Etat au titre de la résorption du déficit public.

Durant cette période difficile, le Département a su mener une gestion rigoureuse visant à contenir ses charges de fonctionnement pour préserver son niveau d'autofinancement et ainsi poursuivre son soutien à l'investissement local.

Le modèle de gestion alsacien qui a été mis en œuvre, basé sur des élus de proximité, des agents impliqués et des partenaires mobilisés, a fait ses preuves et sera ainsi poursuivi en 2018 à travers un pacte budgétaire très volontariste marqué par :

- un gel des impôts,
- une optimisation des charges courantes,
- une maîtrise des dépenses de personnel,
- une amélioration de l'autofinancement,
- une baisse de l'endettement,
- une augmentation des investissements opérationnels.

Ce modèle de gestion donne confiance, il incite notre collectivité à poursuivre ses efforts et à orienter ses actions sur ses cœurs de compétence pour garantir aux Haut-Rhinois un service de qualité et des politiques d'investissement à la hauteur des enjeux sociaux-économiques du territoire.

Le budget primitif pour 2018 traduit la feuille de route politique en donnant la priorité à la Jeunesse, qui bénéficiera d'un programme sans précédent de rénovation et de modernisation des collèges, dans une logique de réussite éducative. Le recours au service civique et à l'apprentissage professionnel sera également développé au sein de l'administration départementale pour favoriser l'accès de nos jeunes à un métier, pour leur donner une ambition et préparer l'avenir.

Les solidarités seront également au centre de toutes les attentions, en privilégiant les actions de proximité et les mesures d'accompagnement personnalisées, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance dans l'objectif de renforcer le lien avec la famille. Le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées sera encouragé grâce à la poursuite du dispositif « bénévolat rSa » et au travail de mise en relation directe des bénéficiaires de l'allocation avec les grandes entreprises implantées sur notre territoire transfrontalier.

Dans le même temps, il est indispensable de travailler pour l'attractivité de notre territoire en investissant dans les infrastructures d'avenir et les aménagements stratégiques en matière économique, comme le démontre le Département en assurant la maîtrise d'ouvrage de l'opération de desserte routière du Technoport dans le secteur des Trois frontières d'un montant total de 42 M€.

Notre collectivité, qui a su jusqu'à présent dégager les économies nécessaires pour parvenir à supporter la baisse des dotations, est désormais prête à s'engager financièrement dans une programmation pluriannuelle de travaux répondant aux besoins des Haut-Rhinois. Il est donc indispensable que l'Etat encourage ce mouvement et s'abstienne de procéder à tout prélèvement supplémentaire ou d'imposer toute autre forme de contrainte qui aurait pour effet de limiter la capacité d'investissement du Département.

Ainsi, le projet de budget primitif 2018 s'élève à un volume total réel de 737,059 M€, en diminution de -9,64 M€ (- 1,29 %) par rapport au budget 2017 d'un montant de 746,7 M€.

Les dépenses de fonctionnement baissent globalement de - 2,48 M€ (- 0,42 %), pour s'établir à 575,27 M€ sous l'effet combiné d'une maîtrise des charges courantes et de personnel. Les recettes de la même section augmentent de + 7,69 M€ (+ 1,23 %), en lien avec des droits de mutation qui progresseraient de + 8,3 M€.

Dans ces conditions, l'épargne brute du Département augmente de 10,18 M€ (+ 21,6 %), soit un volume de 57,28 M€.

Les dépenses d'investissement opérationnel, directement injectées dans l'économie réelle, évoluent favorablement en 2018 de 72,33 M€ à 76,38 M€ (+ 5,59 %), sans tenir compte de l'inscription au BP 2017 d'un montant de 12 M€ lié au contentieux de la LGV Est.

Enfin, les recettes de la même section diminuent de 17,3 M€ en raison, principalement, d'une inscription d'emprunt qui baisse de 47 M€ à 35 M€ en 2018, soit - 12 M€ liés, là encore, à la résolution du conflit concernant la LGV Est.

C'est donc un budget 2018 résolument marqué par l'action, promouvant la qualité et la modernisation du service rendu aux Haut-Rhinois et s'appuyant sur des élus engagés qui ont à cœur de développer, dans la proximité, l'attractivité de notre territoire pour préparer l'avenir avec ambition.

I. Un pacte budgétaire très volontariste

1. Pas d'augmentation d'impôt en 2018

Malgré le contexte d'incertitude sur l'avenir des dotations et sur les conditions de contractualisation d'engagements financiers avec l'Etat, le Département décide de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en 2018.

Le taux de TFPB dans le Haut-Rhin sera ainsi maintenu à 13,17 %, ce qui le plaçait déjà en 2017 parmi les 10 départements ayant les taux les plus bas de France métropolitaine et en 1^{ère} position des Départements de la Région Grand Est.

Cette décision responsable illustre la volonté des élus de ne pas solliciter davantage les ménages Haut-Rhinois dans un contexte économique et social difficile, et de privilégier la recherche d'économies sur les charges de structure pour constituer des marges de manœuvre.

Le produit de TFPB attendu pour 2018 s'établirait ainsi à 127,02 M€, contre un montant 2017 qui devrait atteindre 124,53 M€, soit une augmentation de 2,49 M€ liée à la seule évolution forfaitaire (+ 1% prévu pour 2018, contre seulement + 0,4 % en 2017) et physique des bases.

Pour le reste des recettes fiscales, la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) est attendue à hauteur de 100 M€, au regard d'un montant encaissé de 99,48 M€ en 2015 et de 99,75 M€ en 2016.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) devrait connaître une meilleure dynamique sous l'effet de prévisions d'inflation et de croissance favorables pour 2018, soit une augmentation estimée à + 1,19 M€ (+ 2,89 %) par rapport à la notification 2017. Son montant pourrait ainsi atteindre un montant de 42,27 M€.

S'agissant de la taxe d'aménagement, dont le produit est obligatoirement affecté à la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et au financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), elle devrait s'élever à 5 M€, soit un montant identique à l'inscription du BP 2017 ainsi qu'à nos prévisions de fin d'année.

La Taxe sur l'Electricité est estimée à 7,1 M€, soit un montant équivalent au CA 2016 et à nos projections de réalisation pour 2017.

Enfin, les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) sont attendus à hauteur de 73 M€, soit une prévision qui tient compte du niveau des encaissements à fin 2017. Il est précisé que cette recette est particulièrement volatile compte tenu de sa sensibilité à l'évolution du marché immobilier et des taux d'intérêt bancaire et nécessite, par conséquent, de la prudence au niveau de l'inscription budgétaire et un suivi rigoureux des encaissements.

S'agissant des dotations d'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait se stabiliser à 75,90 M€ en 2018, soit un montant inférieur de 0,5 M€ à la notification 2017 (76,40 M€).

De même, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), qui fait partie des variables d'ajustement depuis la loi de finances pour 2017, devrait se maintenir à un montant de 25,75 M€, contre 25,81 M€ en 2017, soit une baisse de - 0,23 %.

Les allocations compensatrices, également comptabilisées au sein de ces variables d'ajustement, sont attendues à hauteur de 3,51 M€, contre une notification 2017 de 3,52 M€, soit une baisse de - 0,28 %.

A cet effet, il doit être relevé que le projet de loi de finances pour 2018 prévoit que le financement de la péréquation verticale au sein de la DGF s'effectuera au sein de chaque niveau de collectivité, et non plus, comme précédemment, de manière globalisée. Ce changement de méthode explique le moindre prélèvement attendu en 2018 sur la DC RTP et les allocations compensatrices, lesquelles, pour mémoire, avaient diminué en 2017 respectivement de 7,7 % et de 14,7 %.

Par ailleurs, le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) demeure gelé à un montant de 21,70 M€, tout comme la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 4,15 M€ et la dotation de compensation en provenance de la Région dans le cadre du transfert de la compétence Transport pour 15,09 M€.

2. Une optimisation des charges courantes

Le Haut-Rhin entend poursuivre son effort de maîtrise des dépenses courantes engagé depuis quelques années afin de dégager un niveau d'autofinancement suffisant dans la perspective de la réalisation de projets stratégiques pour le territoire.

Tous les postes de dépenses ont ainsi été examinés au cas par cas afin d'envisager toutes les pistes de rationalisation possibles.

Dans ce cadre, un travail d'optimisation du mode de gestion des transports relatifs aux élèves en situation de handicap a été réalisé, générant une économie d'environ 1,2 M€ sur le budget de la Solidarité, l'inscription prévisionnelle passant de 4,1 M€ à 2,9 M€ au budget 2018. Ce résultat est le fruit d'un travail partenarial entre la MDPH et le Département qui a permis à la fois de sécuriser juridiquement et comptablement les procédures, notamment par la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence, et d'optimiser le recours aux prestataires privés grâce à une rationalisation des tournées et à la suppression du paiement des trajets à vide.

De même, la passation en 2016 d'un nouveau marché de location longue durée de véhicules, qui a fait l'objet d'optimisations, produira son plein effet en 2018 avec une diminution attendue des frais afférents aux 72 véhicules concernés de l'ordre de 137 000 €. Cette action s'est également accompagnée d'une étude approfondie des usages qui a mené à un recalibrage de la flotte automobile se traduisant par la suppression de 8 véhicules.

D'autres économies sont également attendues, en particulier concernant les dépenses afférentes au déménagement qui se réduiront de - 20 000 € en 2018 compte tenu de la fin du plan de réorganisation géographique des services. Les dépenses de communication baisseront également à isopérimètre de 13 000 €, tout comme les frais d'affranchissement et de timbres (- 10 000 €), en lien avec le chantier de dématérialisation des bons de commande.

Des mesures ont également été prises afin de limiter le nombre de copieurs et de les mutualiser au sein de la collectivité (projet Prim'Vert Politique Responsable de l'Impression). Cette rationalisation des moyens d'impression représente une économie de papier d'un montant d'environ 23 000 € par an au sein de tous les services de la collectivité, mais également une économie de 40 000 € par an sur les prestations informatiques.

Enfin, le Département poursuivra en 2018 ses efforts en matière de dématérialisation des factures et procédera, dans le même temps, à la dématérialisation des bons de commande et des recettes, ce qui aura pour effet de fluidifier encore davantage la chaîne de paiement. Au final, ces évolutions permettront de réduire encore les délais de paiement de nos fournisseurs.

De même, le chantier de la numérisation des 49 000 dossiers des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sera engagé en 2018 de manière à rendre possible le dépôt en ligne des demandes de prestation et d'évaluation à domicile sur support numérique dès 2019, dans l'objectif de faciliter et de simplifier les démarches du public.

Ces chantiers permettront d'améliorer le service rendu à l'utilisateur, tout en générant des économies pour la collectivité.

3. Une maîtrise des dépenses de personnel

Pour 2018, le budget des ressources humaines (y compris ATC) devrait connaître une légère augmentation de 0,9 % pour atteindre un montant de 97,76 M€.

En effet, le budget des ressources humaines est fortement impacté en 2018, plus encore que les années précédentes, par le PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) à hauteur de 0,68 M€ et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à hauteur de 1,12 M€, cela non seulement au titre des nouvelles mesures 2018 mais également compte tenu des incidences en année pleine des mesures catégorielles réalisées en 2017.

De plus, le Département a souhaité renforcer le volet préventif de la politique de la protection de l'enfance en créant 15 nouveaux postes, dans l'objectif d'accroître la qualité de la prise en charge des enfants et d'améliorer l'accompagnement des familles.

Par ailleurs, le Département s'est engagé dans une stratégie de redéfinition des missions des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), afin de les recentrer sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap rencontrant des difficultés dans les actes essentiels de la vie, action qui s'est traduite par la création de 2 postes à la MDPH.

Si ces créations de postes pèsent sur le budget des ressources humaines à hauteur de 0,53 M€, elles seront toutefois globalement neutralisées par des économies qui seront réalisées sur le budget de la Direction de la Solidarité d'ici 2019.

Abstraction faite de ces créations de postes, ainsi que du poids des mesures catégorielles nouvelles (phase 2018 du PPCR) et du GVT, l'évolution du budget des ressources humaines serait négative (-1,46%), cela notamment en raison des efforts de réduction d'effectifs, le besoin de recrutement étant réinterrogé à chaque départ, et de l'externalisation de certaines missions au sein des collèges.

A noter enfin, l'effort supplémentaire qui sera consenti par le Département en 2018 afin de compenser l'absence d'attribution de tickets restaurant des personnels affectés dans les collèges départementaux, lorsqu'il n'existe pas de demi-pension dans l'établissement ou lorsque celle-ci est fermée.

4. Une amélioration de l'autofinancement

Dans un contexte d'augmentation des recettes de fonctionnement (+ 7,69 M€) et de diminution des dépenses de la même section, (-2,48 M€), l'épargne brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement, enregistre une augmentation sensible de + 10,18 M€ pour atteindre un montant de 57,28 M€ en 2018, contre 47,10 M€ en 2017.

Ce montant permet en l'occurrence de couvrir le remboursement en capital de la dette, estimé à 43,64 M€ en 2018, et ainsi de générer une épargne nette de 13,64 M€, laquelle participera directement au financement des investissements opérationnels.

Le ratio financier du taux d'épargne brute, correspondant à la part des recettes de fonctionnement mobilisée pour financer les dépenses d'investissement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement), s'améliorerait ainsi en évoluant de 7,53 % au BP 2017 à 9,05 % au BP 2018.

L'objectif de ces prochaines années consistera à faire progresser le montant de cette épargne sous l'effet d'un effort réaffirmé de limitation des dépenses de fonctionnement, afin de produire l'autofinancement qui, conjugué à un recours maîtrisé, mais volontaire, à l'emprunt, permettra de financer les projets d'investissement nécessaires à la valorisation de notre territoire.

Il est à espérer que ce modèle de gestion alsacien ne sera pas remis en cause par l'Etat à travers un processus de contractualisation de ratios financiers visant à limiter excessivement le recours à l'emprunt, ce qui aurait pour effet immédiat de freiner l'investissement local et donc, en l'occurrence, nos projets, nos perspectives, notre ambition.

5. Une baisse de l'endettement de plus de 100 M€ en trois ans

Saisissant les opportunités de marché, le Département a conduit, courant 2015-2016, des opérations de renégociation et de remboursement anticipé d'emprunts ayant pour effet de baisser l'encours de dette de -96,3 M€, passant de 494,7 M€ à 398,4 M€, soit une diminution (- 19,46 %).

Ces opérations volontaristes ont permis de réaliser des économies de 2,2 M€ sur la durée des prêts, et d'améliorer sensiblement nos ratios financiers, notamment, la capacité de désendettement qui a diminué de 6,6 ans au CA 2015 à 4,8 ans au CA 2016 (source DGCL), s'approchant ainsi de la moyenne de notre strate (4,4 ans).

Grâce à une gestion rigoureuse et une structure équilibrée de notre dette, le taux moyen de la dette a également diminué de 2,51% en fin 2014 à 2,17 % actuellement.

La tendance au désendettement s'est poursuivie en 2017 : les nouvelles souscriptions (34,6 M€) restant inférieures au remboursement de la dette en capital (42,7 M€), l'encours de dette continue de se réduire de -8,1 M€ en 2017 pour atteindre 390,3 M€ au 31/12/2017.

Au final, ce sont 34,6 M€ d'emprunts qui seront souscrits en 2017, l'un d'un montant de 14,6 M€ signé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et fléché sur la politique d'investissement dans les collèges, l'autre d'un montant de 20 M€ qui fait actuellement l'objet d'une consultation auprès de nos partenaires bancaires.

Les marges ainsi dégagées nous permettent aujourd'hui d'aborder plus sereinement le financement des investissements programmés.

Au BP 2018, le Département prévoit une inscription d'emprunt totale de 35 M€, niveau identique à celui fixé au BP 2017, retraité du financement relatif au contentieux avec la SNCF réseau qui représente un montant de 12 M€.

Concernant les intérêts de la dette prévus en 2018, ils sont évalués à 9,6 M€, en hausse de 0,3 M€ en lien avec la souscription d'un volume d'emprunt nouveau de 34,6 M€ sur l'exercice 2017. Il est également précisé que cette prévision budgétaire intègre, tout comme au BP 2017, l'impact financier d'une éventuelle remontée des taux courts à hauteur de 0,6 %.

Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	176 221 114 €	47,59%
Variable couvert	13 000 000 €	3,51%
Variable	129 041 285 €	34,85%
Livret A	17 725 003 €	4,79%
Annulable	7 621 319 €	2,06%
Barrière	22 981 418 €	6,21%
Ecart d'inflation	3 667 528 €	0,99%
Ensemble des risques	370 257 668 €	100,00%

Etat généré au 31/12/2017 hors emprunt supplémentaire de 20 M€ voté en DM3

Concernant les dépenses financières d'investissement, l'enveloppe budgétaire 2018 est fixée à 85,402 M€, contre un montant de 84,614 M€ au BP 2017. Il est souligné que ces montants intègrent chacun une inscription de 20 M€, équilibrée par une recette de même montant, dans l'objectif de procéder éventuellement à des remboursements par anticipation d'emprunts en fonction des opportunités de marché. Pour le reste, la prévision tient d'abord compte du remboursement en capital de la dette estimé à 43,64 M€, contre un volume de 42,73 M€ au BP 2017, soit une augmentation de + 0,91 M€ liée à l'impact annuel du volume des nouveaux emprunts encaissés en 2017 ainsi qu'à l'extinction d'anciens emprunts. L'inscription intègre ensuite un montant de 17,495 M€, également équilibrée en recette, correspondant à l'option revolving (ou ligne de trésorerie) affectée encore à certains de nos anciens contrats de prêt, et dont le montant s'amortit chaque année.

Enfin, s'agissant des dépenses financières de fonctionnement, elles s'élèvent à 11,752 M€ au BP 2018, contre 14,52 M€ en 2017, soit une baisse de - 2,76 M€. Cette diminution s'explique principalement par la constitution sur l'exercice 2017 d'une provision supplémentaire de + 2,3 M€ sur l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris (compte tenu des litiges en cours), ainsi que d'une provision de 0,550 M€, augmentée de 0,250 M€ en DM2 2017, pour faire face à l'éventuel paiement d'intérêts moratoires dans le cadre du contentieux de la LGV Est.

6. Une augmentation des dépenses d'investissement opérationnel

Suite au travail d'optimisation des charges et de maîtrise des dépenses de personnel, le Département consacrera en 2018 un montant de 76,38 M€ en faveur des investissements opérationnels sur le territoire.

Ce volume est en progression de + 5,59 % au regard du budget primitif 2017 (72,33 M€), abstraction faite des crédits de 12 M€ mis en réserve dans le cadre du contentieux de la LGV Est.

Ce montant d'investissement sera affecté en priorité à la stratégie de réussite éducative visant à mobiliser 160 M€ sur 10 ans pour réhabiliter et moderniser les collèges, afin de donner aux élèves l'envie d'apprendre et aux professeurs les moyens d'enseigner.

La politique en faveur des routes sera également renforcée avec un budget total en progression de + 8,53 M€ (+29,46 %), soit un montant de 37,48 M€ contre 28,95 M€ en 2017. Le Département garantira par ces investissements la sécurité, le confort et l'information des usagers en temps réel. Il privilégiera ainsi les opérations de maintenance et de préservation du patrimoine routier, en même temps que la modernisation du réseau qui se traduira par la mise en place d'un nouveau système de radio numérique et le développement des équipements de communication (panneaux à message variables, caméras...).

Le Département entend également travailler en faveur de l'attractivité du territoire en intervenant activement sur toute opération d'aménagement qui permettrait de promouvoir l'activité économique et créer des emplois. Aussi le Département interviendra-t-il sur le secteur des Trois Frontières pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une opération routière de 42 M€ (hors hypothèse de préfinancement d'un montant de 11 M€) qui desservira le Technoport et permettra de développer les activités commerciales d'Unibail Rodamco.

II. Un budget pour agir et investir

En 2018, le Département poursuivra son engagement aux côtés des Haut-Rhinois à tous les âges de la vie, en décidant d'agir en priorité en faveur des plus fragiles, et d'investir pour la réussite éducative de la jeunesse et l'attractivité de notre territoire.

1. Aux côtés des Haut-Rhinois, à tous les âges de la vie

Le Département consacrera plus de 386,97 M€ en faveur des solidarités en 2018.

En 2018 plus que jamais, la collectivité accompagnera les personnes les plus fragiles : protection de l'enfant, préservation de la famille, soutien aux aînés et aux personnes en situation de handicap, aide à l'insertion des personnes en grande précarité.

Ainsi le budget consacré à la politique en faveur de la famille, regroupant la protection maternelle et infantile, la promotion de la santé ainsi que la protection de l'enfance, s'élèvera à 88,58 M€, en hausse de +3,69 M€ par rapport au BP 2017 (84,89 M€). L'année 2018 verra se poursuivre la politique de reconfiguration de l'offre de placement qui permettra de renforcer l'accueil familial et le soutien à la parentalité dans l'objectif de développer des solutions alternatives au placement. Par ailleurs, le Département continuera de faire face à l'afflux de mineurs non accompagnés, dont la charge devrait encore s'accroître de 2,9 M€ en 2018.

Concernant l'insertion, le budget 2018 s'établira à 109,29 M€, en baisse de 2,67 M€ par rapport au BP 2017, en particulier du fait d'une baisse des dépenses de rSa (-2,1 M€) et des dépenses liées aux contrats uniques d'insertion (-0,8 M€). La baisse des dépenses d'allocation résulte des politiques volontaristes et efficaces mises en œuvre par le Département dans ce domaine, à l'instar du « juste droit » qui permet de favoriser l'accompagnement des allocataires tout en renforçant les mesures de contrôle, du « bénévolat rSa » visant à promouvoir l'accès à l'emploi et à une formation, ou encore, plus récemment, par la mise en relation directe des bénéficiaires avec les directeurs des ressources humaines des grandes entreprises locales. Ces politiques se sont traduites par une réduction du nombre de foyers allocataires de -14,5 % entre le mois de décembre 2015 (20 200 foyers allocataires) et le mois d'août 2017 (17 275 foyers allocataires), après une augmentation de +6,2 % par an en moyenne sur la période 2011-2015.

S'agissant de l'autonomie des aînés et des personnes en situation de handicap, le budget de fonctionnement qui lui sera consacré en 2018 représentera un montant de 181,89 M€, en hausse de +3,81 M€ par rapport à 2017, en lien avec une augmentation des dépenses liées à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) de +2,4 M€, et avec l'intégration au sein du budget de la Solidarité des dépenses afférentes au transport scolaire des élèves en situation de handicap, laquelle relevait précédemment du budget de la Direction des Routes (2,9 M€).

A isopérimètre, c'est-à-dire sans tenir compte de la dépense relative à ces transports, l'augmentation aurait été de +0,9 M€ (soit +0,51 %).

En matière d'investissement, les crédits dédiés aux EHPAD dans le cadre de leurs projets architecturaux s'élèveront à 1,3 M€ en 2018 et seront destinés à financer en particulier les

opérations de restructuration des EHPAD des Centres Hospitaliers de Mulhouse et Cernay, ainsi que des EHPAD de Turckheim, d'Orbey, de Soultzmatt et de Dannemarie.

L'année 2018 sera également marquée par la préparation du nouveau Schéma de l'Autonomie en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour les années 2018 à 2023. La stratégie élaborée dans ce cadre mettra en perspective les besoins identifiés et fixera les nouvelles grandes orientations qui guideront la politique départementale, en cohérence avec le Projet Régional de Santé et en lien avec les associations et les professionnels.

Enfin, en ce qui concerne la politique de l'habitat, les crédits s'élèveront à 4,98 M€ en investissement (en hausse de +15,3 %) et à 0,578 M€ en fonctionnement, soit un montant identique à celui du BP 2017. L'année 2018 sera marquée par la fin de la délégation des aides à la pierre qui prend effet le 31/12/2017 et par un repositionnement de l'action départementale sur le champ de la réhabilitation thermique des logements sociaux, en lien avec les autres acteurs de l'habitat, dans un contexte de montée de la précarité énergétique.

Au total, en matière d'allocations individuelles de Solidarité, il est possible d'anticiper une dégradation de -1,9 M€ du reste à charge pour notre département en 2018 après deux années de baisse en 2016 et 2017 (hors prise en compte d'une recette exceptionnelle de 2,76 M€ versée en 2016 au titre du fonds d'urgence pour les départements en difficulté). Cette situation s'explique par la baisse du concours CNSA (-1,4 M€), en lien avec une baisse des dépenses d'APA, et du versement du fonds de solidarité des départements (-1,1 M€), du fait d'une progression des droits de mutation à titre onéreux dans notre département.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Solidarité, Famille et Insertion	198 194 850	9 180
Solidarité et Autonomie	181 891 798	1 315 816
Habitat	578 500	4 978 410
TOTAL	380 665 148	6 303 406
TOTAL GENERAL	386 968 554	

2. Une stratégie de réussite éducative en faveur de nos collégiens

Le Département investira plus de 43,408 M€ en 2018 pour améliorer le cadre de vie des collégiens, en progression de + 2,03 M€ (+ 4,9 %) par rapport au BP 2017 (hors compétence Transport).

Le Département souhaite donner la priorité à la Jeunesse en approuvant un plan d'investissement sans précédent de 160 M€ sur dix ans pour moderniser ses 57 collèges et les doter en équipements numériques.

Cette politique volontariste s'inscrit dans une démarche concertée avec ses partenaires, en étroite collaboration avec l'Education Nationale, dans l'objectif de donner l'envie d'apprendre aux élèves en améliorant leurs conditions d'accueil, en favorisant l'ouverture au monde à la culture et en les sensibilisant aux nouvelles technologies de l'information.

Cette ambition s'accompagne d'une qualité de service en matière d'entretien, de maintenance et de restauration qui s'appuie sur l'engagement des agents techniques des collèges, pour un coût annuel de 16,5 M€.

Dans le but également de développer la socialisation de l'enfant, le Département poursuivra sa politique de sortie scolaire avec nuitées (195 000 €), ainsi que son soutien au Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (119 700 €) en orientant l'action de ces associations vers nos compétences et publics prioritaires.

L'année 2018 sera également dédiée à la poursuite des travaux relatifs à l'adaptation de la carte scolaire qui permettra de rééquilibrer la répartition des élèves dans les collèges du Haut-Rhin en proposant des modifications des aires de recrutement.

Enfin, 2018 sera marquée par l'élaboration d'une nouvelle convention avec l'Education Nationale dans le cadre de notre soutien au bilinguisme, avec l'objectif d'apporter des réponses concrètes au manque de professeurs bilingues, notamment dans les cursus primaires. Le Département prévoit de consacrer plus de 1,7 M€ à cette politique en 2018, conscient de la nécessité de développer l'apprentissage de la langue du voisin chez nos jeunes et de favoriser leur employabilité au sein d'un territoire transfrontalier en plein essor.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Agents techniques des collèges	16 500 000	0
Informatisation des collèges (<i>fonction 221 DSI</i>)	683 300	460 000
Bilinguisme	1 727 000	15 000
Education, jeunesse	14 693 700	300 000
Collèges	200 000	8 829 000
TOTAL	33 804 000	9 604 000
TOTAL GENERAL	43 408 000	

3. Une priorité : développer l'attractivité de notre territoire

Le Département mobilisera 7,147 M€ en 2018 au titre de la culture et du patrimoine

La politique départementale se poursuivra en parfaite convergence avec la stratégie de réussite éducative, afin de placer la jeunesse au centre des dispositifs, comme l'illustre l'appel à projet qui vise à élargir l'accès des élèves à la pratique artistique, aux œuvres et aux lieux de diffusion pour contribuer à réduire les inégalités face à la culture. Le Département concrétisera cette action à hauteur de 50 000 € en 2018.

Le soutien à l'enseignement et à la pratique artistique sera renouvelé à hauteur de 1,479 M€, dont 0,844 M€ au titre des structures d'enseignement et 0,635 M€ à destination des acteurs du schéma des enseignements artistiques (musique, théâtre, danse). L'objectif poursuivi par le nouveau schéma 2018-2023 consistera à refonder du lien entre enseignement et pratiques amateurs, ainsi qu'à renforcer la collaboration des différents acteurs autour de projets d'animation de territoire.

Cette action s'accompagnera de la promotion d'une offre culturelle diversifiée, accessible et irriguant l'ensemble du département grâce au soutien de projets culturels associatifs ou de collectivités, dans toute leur diversité, à hauteur de 0,419 M€. Une enveloppe budgétaire de 1,959 M€ sera également mobilisée en faveur des acteurs culturels de proximité mettant en œuvre des missions de service public et développant une programmation culturelle professionnelle.

La politique départementale en faveur du livre et de la lecture sera portée à 0,491 M€ en 2018, poursuivant les actions culturelles initiées par les médiathèques, avec notamment le festival « Bibliothèque à la Une » qui sera consacré au sport, la participation active au festival de contes « Vos Oreilles ont la parole » et l'organisation de micro-tournées pour mettre en relation des jeunes artistes et le public.

L'année 2018 sera en outre marquée par les célébrations de la grande guerre et par le retour de l'Alsace à la France après la période d'annexion. Ce thème fera l'objet d'une grande exposition organisée conjointement par les archives départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Notre Département consacrera des crédits à hauteur de 0,125 M€ pour soutenir cette politique en 2018.

Enfin, concernant le patrimoine et la mémoire, la collectivité entend poursuivre l'extension du réseau des veilleurs de châteaux et maintenir son soutien en faveur de l'Ecomusée, du Parc de Wesserling, et de Archéologie Alsace, en mobilisant une enveloppe globale de 2,32 M€.

Le Département consacrera 2,433 M€ en 2018 pour la promotion des actions sportives.

A travers le soutien aux pratiques sportives des amateurs, le Département donne les moyens aux acteurs du sport de développer toutes les disciplines et d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions possibles, gage de bien-être et de santé, de lien social, d'éducation mais aussi d'attractivité.

Avec plus de 100 000 licenciés et 1 200 associations, la dynamique sportive haut-rhinoise est remarquable et se distingue par un maillage territorial dense.

Cette politique s'inscrira en 2018 également dans la stratégie de réussite éducative en créant un nouveau dispositif de soutien financier à hauteur de 500 000 € au titre des travaux de construction ou de rénovation des gymnases communaux ou intercommunaux mis à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès et l'intégration au sport des personnes en situation de handicap, le Département souhaite lancer un appel à projet à hauteur de 15 000 € pour répondre aux besoins exprimés par les clubs en terme d'achat de matériel spécifique.

Le Département mobilisera 12,817 M€ pour l'aménagement du territoire en 2018.

Parce que l'attractivité des territoires, le tourisme et l'aménagement constituent des enjeux majeurs de développement, le Département se positionne comme un acteur de proximité incontournable.

L'année 2018 sera marquée par la poursuite de la coopération des deux Départements alsaciens au travers des agences de développement (ADIRA) et touristique (ADT), et par la mise en œuvre de la Stratégie interdépartementales d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) pour l'Alsace 2017-2021. La politique d'urbanisme et d'aménagement sera également valorisée grâce à l'action de l'ADAUHR, transformée en 2017 en Agence Technique Départementale (ATD), qui permettra de délivrer une mission de conseil et d'assistance gratuite auprès des collectivités locales haut-rhinoises rurales. En y intégrant également les prestations délivrées par l'ADIL, le Département mobilisera ainsi 5,421 M€ en faveur de ces partenaires, représentant un apport direct, et de grande qualité, en ingénierie pour le développement des territoires.

Ce soutien se traduira en outre par le renforcement de la solidarité territoriale qui se traduira, pour plus de lisibilité, par la transformation de l'actuel Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) en Fonds de Solidarité Territoriales (FST) et par l'accroissement de sa capacité financière, les crédits d'investissement disponibles évoluant de 0,646 M€ au BP 2017 à 1,7 M€ au BP 2018, soit une augmentation de + 1,05 M€ pour soutenir la réalisation de projets locaux portés par les partenaires institutionnels et associatifs.

Dans le même temps, le Département continuera à s'engager aux côtés des collectivités dans le cadre des opérations d'équipement prévues dans la programmation des Contrats de Territoire de Vie (CTV), à hauteur de 7,728 M€ en 2018.

En matière d'aménagement et de grands équipements, l'année 2018 verra se poursuivre le déploiement de la fibre dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du réseau Très Haut Débit Alsace, d'un coût de 450 M€. Ce réseau sera déployé dans 700 communes en

Alsace et atteindra 370 000 foyers (51 % de la population alsacienne), des équipements publics et des entreprises. Le déploiement de 8000 kilomètres de fibres induira en outre 200 à 250 emplois directs et indirects, un dispositif de formation spécifique représentant près de 5000 heures de formation par an et un engagement d'affecter 15 % des heures de travail à du personnel en insertion. Cette démarche, soutenue par le Département du Haut-Rhin à hauteur de 3,263 M€, donnera lieu à des décaissements estimés à 0,770 M€ en 2018. Cet investissement répond à un double enjeu d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès aux services, pour les entreprises et les particuliers, évitant ainsi la fracture numérique du territoire.

Enfin, il doit être rappelé que le BP 2017 comportait, contrairement au présent projet, un montant exceptionnel de 12,2 M€ inscrit à titre conservatoire pour solder, en fonction de la réponse juridictionnelle, le contentieux engagé avec SNCF Réseau dans le cadre de la LGV Est.

Le Département consacrera 5,649 M€ en faveur de l'attractivité et du tourisme.

Au regard du contexte économique actuel, l'attractivité des territoires et la promotion du tourisme constituent des enjeux majeurs de développement, conduisant le Département à renforcer son rôle d'acteur de proximité.

A ce titre, le budget 2018 permettra d'amplifier les coopérations et de fédérer les énergies, notamment par la volonté du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en partenariat avec la Région, l'Eurométropole de Strasbourg, les Agglomérations de Mulhouse, de Colmar et des Trois Frontières, ainsi que de la Communauté de Communes de Haguenau, de regrouper leurs forces pour proposer aux territoires, dans une logique de proximité, un outil, l'ADIRA, pour les accompagner dans leurs projets de développement. Le Département du Haut-Rhin participera au financement de cette structure partenariale à hauteur de 1,362 M€ en 2018.

La coopération des deux Départements alsaciens s'illustre également au travers de la politique touristique, convaincus de la pertinence d'une action à l'échelle alsacienne et de l'enjeu fondamental que constitue le développement du tourisme pour l'attractivité de notre territoire. C'est sur la base de cette vision commune que s'est co-construit la Stratégie interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021 (SIDT), visant à consolider et élargir notre ambition dans ce domaine, en lien avec les partenaires socioprofessionnels et les acteurs locaux du tourisme, dans un objectif de croissance et d'emploi. Cette politique sera mise en œuvre notamment par Alsace Destination Tourisme (ADT), à laquelle le Département du Haut-Rhin apportera son soutien en 2018 à hauteur de 1,983 M€.

Le Département soutiendra la coopération transfrontalière à hauteur de 0,314 M€ en 2018.

Par cette politique, le Département souhaite autant valoriser l'identité de notre territoire au sein du bassin rhénan, qu'approfondir et élargir, à partir d'une stratégie renouvelée, les relations que nous entretenons avec nos voisins suisses et allemands.

Parce que les régions transfrontalières, considérées comme des laboratoires d'intégration européenne à fort potentiel, rencontrent, selon la Commission européenne, encore toujours des difficultés structurelles spécifiques (mobilité, questions législatives, réglementaires, linguistiques, etc...), le Département du Haut-Rhin s'emploie, au travers les instances de coopérations institutionnalisées, à promouvoir l'apprentissage de la langue allemande et à mettre en œuvre de nouveaux projets transfrontaliers sur des thématiques communes, telles que l'aménagement, l'urbanisme, le développement économique ou encore le vieillissement des populations.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Culture et Patrimoine		
Culture et Patrimoine	5 666 750	865 000
Médiathèque	485 700	5 000
Archives	45 000	80 000
s/total	6 197 450	950 000
s/total général	7 147 450	
Sport		
Actions sportives	1 796 500	636 539
s/total	1 796 500	636 539
s/total général	2 433 039	
Aménagement du territoire		
Actions territorialisées	95 834	9 428 276
Urbanisme et aménagement	1 542 000	323 000
Grands équipements	60 000	1 367 831
s/total	1 697 834	11 119 107
s/total général	12 816 941	
Attractivité, Tourisme		
Attractivité du territoire	1 371 100	1 871 699
Développement touristique	2 144 108	262 402
s/total	3 515 208	2 134 101
s/total général	5 649 309	
Coopération transfrontalière		
Relations internationales, actions transfrontalières	313 975	0
s/total	313 975	0
s/total général	313 975	
TOTAL	13 520 967	14 839 747
TOTAL GENERAL	28 360 714	

4. La sécurité et le confort des usagers des routes : une priorité

Le Département prévoit de consacrer une enveloppe de 37,484 M€ au BP 2018 en faveur des routes, soit une hausse de +8,5 M€ par rapport au BP 2017.

Afin de garantir la sécurité et le confort des usagers, le Département entend notamment revaloriser le budget consacré à la maintenance du réseau routier (+3,0 M€), et réaliser de nouveaux aménagements routiers (+4,2 M€).

Par ce projet, le Département poursuit ses efforts pour :

- maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier, garantissant durablement aux usagers des conditions de circulation sûres et fluides,
- moderniser les outils de communication, à travers le démarrage du basculement de la radio analogique vers la radio numérique pour un coût de 1 M€,
- terminer les nombreuses opérations d'investissement engagées, notamment les derniers paiements pour le carrefour « Pont SNCF » à Riedisheim, la sécurisation de l'accès « Constellium » à Biesheim et la réalisation du giratoire dans le cadre de la déviation de Ballersdorf,

- engager de nouvelles opérations stratégiques pour le développement du territoire, notamment en terme d'économie et d'emploi, à travers la réalisation de l'échangeur A35/RD66 à Bartenheim, l'aménagement relatif au passage des convois exceptionnels entre Mulhouse et Belfort, ainsi qu'à travers les études relatives à la desserte du Technoport à Saint Louis.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Routes	7 963 000	29 521 000
TOTAL	7 963 000	29 521 000
TOTAL GENERAL	37 484 000	

5. La sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie

Le Département consacrera un montant de 11,70 M€ en faveur de l'environnement et de la montagne en 2018, soit un montant maintenu par rapport au BP 2017.

Le Département reste en effet un acteur majeur dans le domaine de l'eau où il est présent en ingénierie sur l'ensemble du cycle pour préserver la ressource et garantir l'alimentation en eau potable et l'assainissement. Parallèlement, il continue d'être mobilisé pour la gestion des lacs et barrages ainsi que pour l'aménagement des rivières.

Le Département intervient également dans le domaine environnemental, en appui des structures communales et intercommunales, à travers deux dispositifs ; le plan de gestion de l'espace rural et péri-urbain (GERPLAN) et le dispositif relatif aux Espaces Naturels Sensibles (ENS). Cela le conduit à apporter son soutien à une agriculture raisonnée et respectueuse de la nature et des paysages, dans le cadre d'une convention à venir avec la Région, et soutenir l'élevage ainsi que les filières courtes grâce au laboratoire vétérinaire départemental et à l'abattoir de Cernay.

Concernant la politique relative à l'aménagement de la montagne, elle fait l'objet d'une nouvelle définition pour les années 2018-2021 sur la base d'une stratégie touristique définie avec l'ensemble des partenaires publics et privés, visant à :

- inscrire la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une logique d'activité quatre saisons et de stations de vallées,
- positionner les stations dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges, en lien avec les autres filières touristiques (châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo...),
- améliorer l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité, adaptés à la demande de la clientèle « famille » et de la clientèle « seniors actifs »,
- favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture des réseaux en montagne et, en particulier, dans les stations afin de répondre aux nouveaux besoins de consommation de la population.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Environnement, Agriculture et Cadre de vie	4 818 520	5 490 000
Aménagement de la Montagne	787 740	602 813
TOTAL	5 606 260	6 092 813
TOTAL GENERAL	11 699 073	

6. Des interventions de proximité au service des usagers

Le Département consacrera 108,36 M€ en 2018 pour assurer un service de proximité en faveur des Haut-Rhinois.

Concernant les ressources humaines (hors ATC), dotées d'un budget de 81,27 M€, la politique départementale se traduira en 2018 par le renforcement des actions en faveur de la protection de l'Enfance et par la révision de l'organisation des SAVS qui donneront lieu globalement à la création de 17 nouveaux postes, représentant une charge de 530 000 € en 2018. Par ce soutien, le Département souhaite améliorer la qualité de la prise en charge des personnes les plus fragiles.

S'agissant des bâtiments départementaux, des travaux seront réalisés en 2018 dans plusieurs sites du Conseil départemental afin d'améliorer les conditions d'accueil du public à travers le regroupement de services à Saint-Louis, la réhabilitation lourde de certains sites (espace solidarité Drouot à Mulhouse) ou la mise en accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap (médiathèque départementale à Colmar, CMS de Kingersheim-Wittenheim). Ces actions représentent un montant d'investissement total de plus de 1,7 M€.

En matière de systèmes d'information, les chantiers engagés dans le cadre de la numérisation des dossiers des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, auront pour objet de faciliter et de simplifier les démarches des usagers. Le Département consacrera ainsi 380 000 € en 2018 à informatiser la chaîne d'instruction de l'APA, notamment à travers la mise en place d'un portail Web permettant aux bénéficiaires ou aux ayants droit de déposer leur demande en ligne.

Enfin, l'enveloppe budgétaire allouée à la communication qui s'élève à 723 000 € en 2018 permettra de maintenir le lien avec les Haut-Rhinois à travers le magazine départemental (Haut-Rhin magazine) et des actions de communication dans les médias régionaux.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Informatique (hors collègue- fonction 221)	3 051 142	2 449 269
Bâtiments départementaux et logistique	10 089 400	7 462 618
Affaires juridiques	140 000	0
Documentation	135 000	0
Direction Générale des Services	78 500	0
Mission Contrôle de Gestion	473 727	105 000
Cabinet	2 135 700	0
Service de l'Assemblée	247 100	0
Communication	718 000	5 000
Ressources Humaines (hors ATC)	81 267 000	6 000
TOTAL	98 335 569	10 027 887
TOTAL GENERAL	108 363 456	

7. Des services de secours mobilisés

Le Département prévoit d'inscrire un montant de plus de 23,62 M€ en faveur du SDIS.

En 2018, malgré les contraintes financières, la contribution départementale au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) continuera d'augmenter de + 0,5%, soit la même revalorisation qu'en 2017, témoignant de la mobilisation du Département en faveur de la protection de la population, en particulier contre le risque d'accident et d'incendie.

En 2018, les priorités budgétaires du SDIS se concentreront sur l'amélioration des aspects qualitatifs, en améliorant la formation à destination des sapeur-pompier professionnels et volontaires, en soutenant les CPI ayant une forte activité opérationnelle et en absorbant la refonte des parcours carrières et la réforme de la retraite des sapeur-pompier volontaires.

Un effort important sera en outre fourni en matière de maîtrise des budgets de fonctionnement courant. Concernant l'investissement, le SDIS concentrera ses crédits prioritairement sur des opérations de réhabilitation/rénovation de ses installations, tout en maintenant à niveau ses équipements opérationnels (parc de véhicules, équipement spécialisés et équipement individuels).

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
SDIS	23 620 445	0
TOTAL	23 620 445	0
TOTAL GENERAL	23 620 445	

CONCLUSION

Grâce à ses efforts de gestion et de maîtrise de ses effectifs, grâce à la dématérialisation de ses processus, grâce à l'optimisation et au contrôle de ses dispositifs, le Département du Haut-Rhin a su conforter sa présence au plus près des Haut-Rhinois.

Son action rassure, encourage, fédère les énergies des acteurs locaux, ses projets sont porteurs d'innovation, de développement et contribuent à préparer l'avenir de notre territoire, avec confiance et ambition.

Le Département devra cependant rester vigilant face à l'évolution des dotations et à la perspective d'une contractualisation de critères de gestion avec l'Etat, dont il est à espérer qu'elle conforte la volonté d'investir des collectivités plutôt qu'elle ne la contraigne, voire même la restreigne.

Confiants dans leur capacité à agir pour leur territoire, les élus ont fait des choix politiques, mis en exergue tout au long du rapport, qui permettent au Département de réaffirmer 4 engagements forts et courageux pour les Haut-Rhinois :

1. Pas d'augmentation d'impôt en 2018

Malgré les incertitudes pesant sur la baisse des dotations et sur la contractualisation de critères de gestion avec l'Etat, le Département a décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le Haut-Rhin en 2018.

Le taux de 13,17 % demeure ainsi parmi les 10 taux les plus bas de France.

2. Conforter la proximité et les solidarités comme premières des priorités

Les politiques sont recentrées prioritairement sur les aides et les services à la personne, à tous les âges de la vie. La collectivité y consacra en 2018 plus de 386,97 M€.

Ces politiques, qui participent directement au bien-vivre des Haut-Rhinois, reposent sur deux piliers : la proximité et la solidarité.

Le Département reste ainsi plus que jamais le garant de ces valeurs.

3. Promouvoir l'investissement local

Dans le même temps, le Département s'engage en faveur de l'investissement en mobilisant en 2018 des crédits à hauteur de 76,38 M€, soit une hausse de 5,59 % bénéficiant directement à l'attractivité de notre territoire.

Ces crédits seront affectés en priorité à la stratégie de réussite éducative de notre jeunesse, avec un plan de réhabilitation et d'informatisation des collèges de 160 M€ sur 10 ans, à la sécurisation et la modernisation de notre réseau routier, en privilégiant l'installation d'équipements d'avenir (caméras, panneaux à messages variables, radio numériques, ...) et à la réalisation d'opérations d'aménagement stratégiques en terme de développement économique et d'emploi.

4. Maîtriser l'endettement

Le recours à l'emprunt est limité au strict minimum, soit 35 M€.

L'encours de la dette, qui est entièrement sécurisée, a diminué de plus de 100 M€ en trois ans, passant de 494,7 M€ au 1^{er} janvier 2015 à 390,3 M€ au 1^{er} janvier 2018.

Ces engagements forts pris auprès des Haut-Rhinois se traduisent concrètement par un budget d'un montant total de 737,059 M€, ventilé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2018	Chapitre	Libellé	Projet BP 2018
011	Charges à caractère général	31 801 277,00	013	Atténuation des charges	2 048 835,00
012	Charges de personnel	105 123 716,00	016	Allocation personnalisée d'autonomie	26 020 242,00
014	Atténuation de produits	798 004,00	017	Revenu de solidarité active	52 354 745,00
015	Revenu d'insertion minimum	30 000,00	70	Produits services, ventes diverses	4 345 400,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	58 178 129,00	73	Impôts et taxes	192 006 161,00
017	Revenu de solidarité active	93 400 000,00	731	Impositions directes	211 814 986,00
	Actions liées au RSA et FDS	12 097 981,00	74	Dotations, subventions et participations	119 360 799,00
65	Autres charges de gestion courante	263 025 807,00	75	Autres produits de gestions courante	22 932 733,00
6586	Frais de fonctionnement groupes élus	348 494,00	76	Produits financiers	2 166,00
66	Charges financières	10 100 000,00	77	Produits exceptionnels	1 414 701,00
67	Charges exceptionnelles	164 400,00	78	Reprises sur provisions	250 000,00
68	Dotations aux provisions	200 000,00			
	TOTAL (réel)	575 267 808,00		TOTAL (réel)	632 550 768,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2018	Chapitre	Libellé	Projet BP 2018
16	Remboursement capital de l'emprunt	43 642 792,00	10	Dotations, fonds et réserves	5 500 000,00
	Opérations CLTR	17 495 167,41	16	Emprunt	35 000 000,00
	Refinancement de la dette	20 000 000,00		Opérations CLTR	17 495 167,41
20	Immobilisations incorporelles	3 634 269,00		Refinancement de la dette	20 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	25 285 786,32	13	Subventions d'investissement	11 948 400,30
21	Immobilisations corporelles	30 528 968,00	204	Subventions d'équipement versées	36 200,00
23	Immobilisations en cours	16 684 934,27	23	Immobilisations en cours	3 720 000,00
26	Participation et créances rattachées à	70 000,00	26	Participation et créances rattachées à	180 000,00
			27	Autres immobilisations financières	3 937 189,29
27	Autres immobilisations financières	935 000,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	5 491 000,00
45	Opérations pour le compte de tiers	3 514 000,00	45	Opérations pour le compte de tiers	1 200 000,00
	TOTAL (réel)	161 790 917,00		TOTAL (réel)	104 507 957,00
	TOTAL GENERAL	737 058 725,00		TOTAL GENERAL	737 058 725,00

Au total, le budget prévisionnel global s'élève à 741 262 866 € pour l'exercice 2018, soit :

Budget Principal : 737 058 725 €

Cité de l'Enfance : 4 204 141 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'arrêter le volume du budget 2018 au montant global de 741 262 866 €, dont 737 058 725 € pour le budget principal et 4 204 141 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance, et de confirmer le vote par chapitre,
- de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 13,17 %,
- de prendre acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés au rapport (annexe 1),
- de reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexées au rapport (annexe 2),
- de fixer le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, sur la base du produit perçu de cette taxe en 2017 à ce jour, à 0,02 % en faveur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE, soit une estimation budgétaire de 40 K€ en 2018), et à 1,88 % pour la protection des espaces naturels sensibles,
- d'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2018 à 68,106 M€ maximum en dépenses d'investissement (annexe 3),
- d'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2018 à 16,467 M€ maximum en dépenses de fonctionnement (annexe 3),
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT